

Conseil municipal du 05 décembre 2017.

Le Conseil municipal de La Genète s'est réuni ce mardi 05 décembre sous la présidence de Philippe Taton, Maire de la commune.

Tous les membres du Conseil sont présents, à l'exception de Michèle Moureau.

Reprise de la gérance de l'épicerie-bar.

M. le Maire présente Madame Beaujon et sa fille Madame Chave qui restent les seules candidates à la reprise de l'épicerie et du bar de la commune.

Mesdame Beaujon et Chave se proposent de travailler en cogérance au sein d'une SARL.

Plusieurs points sont abordés, dont les services proposés, les jours d'ouverture, la possibilité d'un point chaud le midi, la mise aux normes des toilettes pour l'accès des personnes handicapées, la nécessité d'une nouvelle caisse enregistreuse.

L'ouverture des commerces pourrait avoir lieu au mois de février 2018.

Le Conseil remercie Madame Beaujon et Madame Chave de leur venue, puis elles quittent la salle. A l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer un bail avec Mme Beaujon et Mme Chave pour la reprise de la gérance de l'épicerie-bar et à leur accorder une remise de 50 % pour les trois premiers mois de locations, comme cela avait été le cas avec les précédents repreneurs.

Frais de déplacements.

A partir de janvier 2018, la Trésorerie de Cuisery ne prendra plus d'argent en espèces des collectivités.

La secrétaire devra donc se rendre à la perception de Tournus pour y déposer l'argent, environ deux fois par mois.

M. le Maire propose de verser une indemnité pour régler les frais de déplacements de la secrétaire suivant un barème kilométrique.

Cette mesure est votée à l'unanimité.

Subventions au collège.

Le Conseil municipal donne un avis favorable aux demandes de subventions du Foyer Socio Educatif du collège de Cuisery (demande de 5€ par élève) et de l'Association Sportive du collège (demande de 5€ par élève) et donne un avis défavorable à la demande de subvention de l'Association des Parents d'Elèves du collège.

Questions diverses.

M. le Maire informe le Conseil de la demande du Comité des Fêtes qui souhaite que, comme en 2014, la commune règle la moitié du coût du feu d'artifice tiré le 14 juillet.

Différents travaux sont prévus sur la commune:

- réfection de la barrière la maison gauloise à l'aide de planchettes en bois exotique.
- création et installation de panneaux d'informations sur le Domaine des Druides
- changement de la vitrine de la bibliothèque municipale.
- installation de rambardes longeant les plans inclinés pour les accès aux personnes à mobilité réduite.

Des devis ont été reçus pour l'achat d'ordinateurs à l'école (classe de Mme Dumont) et à la mairie pour des montants de 819€ et 895€ TTC.

La visite de la commune de Mme la Sous-préfète est prévue le 22 février 2018, la date restant à confirmer.